

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h  
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane  
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30  
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h  
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette  
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45  
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Partenariat avec "la Ressourcerie", portée par la Régie de quartier de Cenon -  
Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine -  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les ressourceries-recycleries assurent, sur un territoire donné, 4 fonctions : elles collectent et valorisent des déchets pour revendre des objets de réemploi à prix modiques et elles sensibilisent leur public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets, produits de seconde vie, tri, etc.) ; cela rejoint la préoccupation des « 3R » (Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets).

Le réseau français des « Ressourceries » a été formalisé en 2000. De 2000 à fin 2009, il est passé de 9 organismes à plus de 50. Le tonnage « traités » (collectés et réemployés) est passé de 20 000 tonnes en 2007 à 40 000 tonnes en 2009. Le montant estimé des ventes était d'environ 161 millions d'euros en 2002 (Il a doublé entre 2002 et 2007).

Ce type d'activité se développe de façon croissante sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, avec l'émergence d'acteurs de l'économie solidaire positionnés sur les différentes filières du réemploi.

**1- Acteurs du réemploi dans notre agglomération et intégration dans notre programme local de prévention des déchets**

Dans l'agglomération, plusieurs acteurs de l'économie solidaire développent une activité de réemploi sur des filières spécifiques :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet d'une filière spécifique, mise en place fin 2006 : dans la CUB, l'entreprise d'insertion ENVIE 2<sup>E</sup> à Bassens s'est spécialisée dans ce domaine.
- Des acteurs de « la fibre solidaire » sont également fortement implantés sur le territoire, notamment Amos et l'entreprise d'insertion Le Relais qui, après avoir posé des containers de récupération entend aujourd'hui ouvrir une usine de tri.

- Des acteurs du recyclage, de la récupération et réparation de vélos (Garage Moderne, Recup'R) fonctionnent depuis plusieurs années à Bordeaux.
- Emmaüs, à Parempuyre, revalorise également 900 à 1000 tonnes d'objets et mobilier usagés chaque année. De nouveaux acteurs, positionnés sur le réemploi de mobilier, sont en émergence : c'est le cas de l'Atelier D'éco solidaire.
- Enfin, les régies de quartier portent des projets de réemploi inscrits dans la vie de quartier, en lien étroit avec les bailleurs sociaux, et avec une visée d'insertion par l'activité économique forte : c'est le cas du projet « La Ressourcerie », porté par la Régie de quartier de Cenon, ou encore de la plateforme de compostage en pied d'immeuble développée par la Régie de quartier Habiter Bacalan.

Il n'existe cependant pas encore, dans notre agglomération, de service intégré de ressourcerie-recyclerie rassemblant les différentes filières. L'activité des ressourceries s'insère dans les programmes locaux de prévention des déchets.

C'est pourquoi dans le cadre de son propre plan de prévention des déchets d'élaboration, la Communauté Urbaine de Bordeaux prévoit la mise en place d'un réseau de 3 ressourceries (Bègles, Bordeaux, Pessac), en privilégiant un modèle de gestion propre à l'économie sociale et solidaire. Les missions assurées seront : la collecte séparative de déchets en préservant leur état, leur valorisation par réemploi (tri, nettoyage, contrôle, réparation), leur revente, l'éducation à l'environnement.

Le réseau des ressourceries communautaires est envisagé de cette façon :

- Ressourcerie de Bègles : elle comprend la construction d'un bâtiment de 2000 m<sup>2</sup> aux Rives d'Arcins. Sa zone d'action concernerait de ce fait 117 391 habitants, avec un effet d'attractivité particulier du fait de la zone commerciale. La CUB réalisera la construction du bâtiment, les parkings et voies d'accès ainsi que les aménagements connexes de réception des déchets à valoriser. Les services communautaires (Direction Collecte et Traitement des Déchets - service Economie Sociale et Solidaire) travaillent avec ATIS - la Fabrique à Initiatives afin de déterminer le modèle économique le mieux adapté pour la gestion de ce nouvel outil.
- Ressourcerie de Bordeaux : il est question qu'un local soit mis à disposition, et qu'un appel à projets soit lancé afin de choisir les opérateurs gestionnaires.

Etant donné que la rive droite n'est pas couverte par le réseau, que l'activité développée par la « Ressourcerie » de Cenon Palmer entre pleinement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, et que les premiers mois de fonctionnement ont montré son succès, l'intégration dans la vie du quartier et l'appropriation par les habitants, il est proposé que la Communauté Urbaine de Bordeaux soutienne le projet afin de lui donner une pérennité, une assise plus forte sur son territoire, et les capacités d'essaimage sur la rive droite.

## **2- Le projet de « La Ressourcerie » de Cenon Palmer, porté par la Régie de quartier de Cenon : un service éco-citoyen innovant et associant lien social, environnement par l'emploi**

Le projet de « la Ressourcerie » de Cenon Palmer a été développé par l'Association de la Régie de quartier de Cenon et Domofrance, premier bailleur social du quartier Palmer.

Ces 2 partenaires, ayant une réelle connaissance du territoire et des besoins en terme de gestion des encombrants ménagers, ont constaté le volume important d'objets abandonnés pouvant, pour certains, être réemployés et remis dans le circuit marchand. Ils se sont naturellement associés afin de pouvoir d'offrir aux locataires de Domofrance un service éco-citoyen gratuit de proximité visant à réduire le phénomène de dépôts sauvages d'encombrants et de limiter la production d'encombrants.

La Ressourcerie de Cenon Palmer bénéficie de deux locaux d'activités :

- Un local technique pour le stockage et la revalorisation des objets collectés, situé dans l'Hôtel d'Entreprises de Cenon.
- La vitrine, 15 rue Beaumarchais, qui a pour vocation de remettre en vente les objets revalorisés, de recevoir les acheteurs potentiels et d'accueillir les ateliers manuels. Domofrance met à disposition gratuitement ce local pour une durée minimum de 2 ans. Le bailleur a également financé le coût d'aménagement du local pour un montant total de 97 000 € TTC.

Les 4 fonctions clés assurées par « la Ressourcerie » sont les suivantes :

### **- Collecter auprès des habitants de Cenon Palmer des encombrants pouvant être réemployés :**

Cette collecte fonctionne sur rendez-vous (numéro vert), en apport volontaire ou en sollicitation des collecteurs de la Ressourcerie. Ces derniers se déplacent gratuitement chez l'habitant et sélectionnent avec lui les objets qui pourront être revalorisés. La Ressourcerie a noué des partenariats afin de pouvoir traiter l'électroménager et le textile.

### **- Trier et valoriser les objets collectés,**

via des ateliers manuels réservés aux habitants ou via le local technique de la Ressourcerie ou les objets sont évalués, nettoyés, réparés ou transformés par le personnel en insertion.

### **- Vendre ces objets dans la vitrine de « la Ressourcerie » dans le cadre de l'économie solidaire :**

Située 15 rue Beaumarchais à Cenon, la vitrine a pour vocation de mettre en vente les objets revalorisés à des prix modiques dans le circuit de l'économie solidaire. Les tarifs de vente sont estimés en moyenne à 8 € par objet. Ils sont basés sur la gamme de prix pratiqués habituellement au plus bas dans les ventes d'occasion pour être accessibles à un large public. La vitrine est ouverte du mardi au samedi matin.

**- Sensibiliser les habitants à mieux trier et produire moins d'encombrants :**

« La Ressourcerie » organise, au sein de sa vitrine, des ateliers créatifs dédiés aux habitants du quartier Palmer, toute génération confondue, pour apprendre à donner une seconde vie aux objets collectés. Lieu d'échanges et de partage, ces ateliers sont animés par des intervenants professionnels ou des habitants bénévoles qui souhaitent transmettre leur savoir-faire.

L'équipe de « la Ressourcerie » est composée de 5 salariés qui ont été embauchés spécifiquement par la Régie de quartier, sur ce projet :

- un opérateur de quartier encadrant, ébéniste de formation ayant également suivi l'Ecole des Beaux-Arts
- trois opérateurs de quartier collecteurs, dont un ébéniste de formation
- une employée polyvalente

« La Ressourcerie » est l'opportunité de développer une activité économique par l'insertion en créant 5 emplois aidés dont 4 renouvelables dans le cadre du dispositif « Atelier Chantier d'Insertion ». L'objectif est de créer un véritable parcours professionnel, pour chacun des salariés, avec un aboutissement, soit directement vers un emploi pérenne interne à la Régie de quartier ou à l'externe, soit vers une formation qualifiante par le biais de partenariat avec des entreprises privées.

La structure adhère au Réseau National des Ressourceries. A ce titre, elle bénéficie d'un accompagnement et de formation adaptés.

**3- Partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux – Budget prévisionnel de « la Ressourcerie » pour l'année 2011**

Le projet a déjà reçu le soutien de nombreux partenaires : l'Etat (Politique de la Ville), le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Direccte Aquitaine, la Ville de Cenon, le Fonds pour l'Innovation Sociale des Entreprises Sociales pour l'Habitat, la Fondation Vinci. A ce jour, prioritairement réservés aux résidents de Palmer, les services de « la Ressourcerie » devraient s'étendre sur un plus grand territoire de la Ville de Cenon.

Un comité technique assure le suivi de « la Ressourcerie ». Il est constitué de représentants des bailleurs sociaux, d'un représentant de la Régie de quartier, d'habitants, d'un représentant de la Ville de Cenon et d'autres partenaires qui pourront le rejoindre.

La CUB est sollicitée pour devenir partenaire de « la Ressourcerie » en 2011 ; la subvention de fonctionnement demandée est de 15 000 € sur un budget prévisionnel de 1 109 356,18 € TTC.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	36 500,00	Ventes de produits finis, prestations de services	643 605,85

Services extérieurs (locations, assurances...)	47 439,00	Subventions d'exploitation:	461 850,33
		Etat	18 333,00
		Département	53 888,00
		CUB	15 000,00
		Commune (s)	48 500,00
		Cucs	16 500,00
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements...)	34 551,31	Autres (CDC et FA)	
		Cnasea (emplois aidés)	286 869,00
		AG2R / CPAM	10 000,00
		PLIE	2 760,00
		Subv bailleurs	10 000,00
Charges de personnel	955 187,03	Produits exceptionnels	4 400,00
Dotation aux amortissements, provisions et engagement	35 678,84		
<b>TOTAL</b>	<b>1 109 356,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 109 356,18 €</b>

« La Ressourcerie » sollicite également la CUB pour une mise à disposition de mobilier pour réaliser l'aménagement de deux espaces à Pessac (un bureau d'accueil, vestiaire pour les gens du quartier au sein d'une résidence, et un appartement, résidence de jour destinée aux personnes qui souhaitent venir se reposer au calme). Le mobilier qui pourrait être mis à disposition par la CUB se trouve actuellement dans un espace de stockage à Pessac, en attente de la commission de réforme. Il est question, après cette commission, d'organiser une opération de cession de ce mobilier aux acteurs de l'économie solidaire de l'agglomération, en lien avec les réseaux de l'insertion par l'activité économique (GARIE), afin que cette répartition se fasse en bonne intelligence et de façon équitable entre les acteurs, comme cela a été fait pour les matériels informatiques réformés. Cependant, du fait du calendrier des travaux à assurer par « la Ressourcerie », il vous est proposé de décider une mise à disposition gratuite par anticipation de cette opération globale de cession.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la demande de subvention de la Régie de quartier de Cenon de 15 000 € au titre du projet de « La Ressourcerie » de Cenon Palmer pour l'année 2011 est recevable dans la mesure où cette action contribue aux objectifs définis par la

Communauté Urbaine de Bordeaux (lien avec le plan de prévention des déchets et action d'économie sociale et solidaire).

## DECIDE

- **Article 1** : D'approuver le programme d'actions de « La Ressourcerie » présenté au titre de l'année 2011,
- **Article 2** : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au titre du programme d'actions 2011, au bénéfice de la Régie de quartier de Cenon, association loi 1901,
- **Article 3** : La mise à disposition à titre gracieux de mobilier, destiné à réaliser une opération d'aménagement de deux espaces à Pessac,
- **Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire,
- **Article 5** : La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le conseiller délégué à l'économie sociale  
et solidaire,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS